

# Webinaire SDAGE-PDM : des clés pour agir – 6 octobre 2022



## WEBINAIRE : Gestion de l'eau dans le grand Sud-Ouest

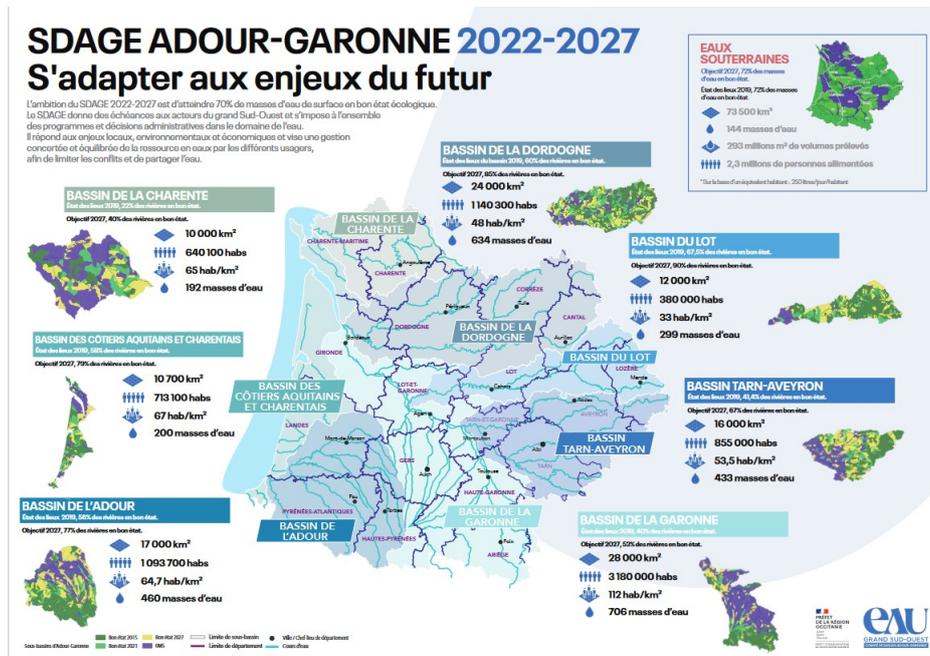
Entrés en vigueur le 4 avril dernier, le **SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et son PDM (Programme de Mesures) fixent le cadre de la gestion de l'eau pour les 6 prochaines années sur le bassin Adour-Garonne.

Acteurs engagés sur le territoire, nous comptons sur votre mobilisation pour mettre en œuvre les nouvelles orientations de ce cadre.

Vous êtes conviés à un webinaire le **Jeudi 6 octobre de 10h à 12h** pour vous présenter les éléments clés et les principales évolutions.

- <https://youtu.be/Tf3AFpppPt8>
- <https://eau-grandsudouest.fr/politique-eau/bassin/schema-directeur-amenagement-gestion-eaux-sdage/politique-eau-sdage-pdm-2022-2027>
- <https://www.youtube.com/watch?v=PJccwFpGrG0>

## Captures d'écran :



<https://eau-grandsudouest.fr/sites/default/files/2022-05/Poster%20SDAGE%20impress.pdf>

Enregistrement **LIVE** sur Personnaliser le service de rediffusion en direct

## SDAGE PDM 2022-2027

### LE PROGRAMME DE MESURES, C'EST QUOI ?

Un outil opérationnel pour atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE, qui rassemble

- Des mesures organisationnelles et de gouvernance
- Des mesures techniques
- Des mesures de programmation locale
- Des mesures d'amélioration de la connaissance
- Des mesures d'ordre législatif, réglementaire
- Des mesures de contrôle
- Des mesures d'ordre économique et fiscal
- Des mesures de formation et d'animation

Un outil de rapportage de la mise en œuvre des politiques françaises dans le domaine de l'eau

Vous êtes en train de partager votre écran

Partager le son Annuler la vidéo Partageurs 2/3 Q. et R. Nouveau partage Mettre le partage en pause Arrêter Contrôle à distance Applications Plus

Salle Garonne

Régie vidéo

SDAGE PDM 2022-2027

### PRESSIONS ANTHROPIQUES ET ETAT DES EAUX

- **Des avancées**
  - 50% des eaux superficielles en bon état
  - 72% des eaux souterraines en bon état
- **Des problématiques prégnantes**
  - Pollutions diffuses (pesticides et nitrates)
  - Altérations de l'hydromorphologie
  - Déséquilibre quantitatif
  - Pollutions domestiques
- **Des changements globaux majeurs à venir**



SDAGE PDM 2022-2027

### DES ENGAGEMENTS SOUTENABLES POUR LE BON ÉTAT EN 2027

Etat des lieux 2019	Objectif 2027	
<p><b>50 %</b> des rivières en bon état écologique</p>	<p>Objectifs d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau de surface</p>	<p><b>OBJECTIF POUR 2027</b></p> <p><b>70 %</b> DES RIVIÈRES DU BASSIN EN BON ÉTAT</p> <p>Des objectifs environnementaux réalistes pour 2027 au regard de la situation et de la capacité des acteurs.</p>
<p><b>72 %</b> des nappes en bon état chimique</p>	<p><b>OBJECTIF POUR 2027</b></p> <p><b>72 %</b> DES NAPPES SOUTERRAINES DU BASSIN EN BON ÉTAT</p> <p>EMPECHER LA DEGRADATION DE CES</p>	<p>Objectifs d'atteinte du bon état chimique des masses d'eau souterraines libres</p>

Vous êtes en train de partager votre écran

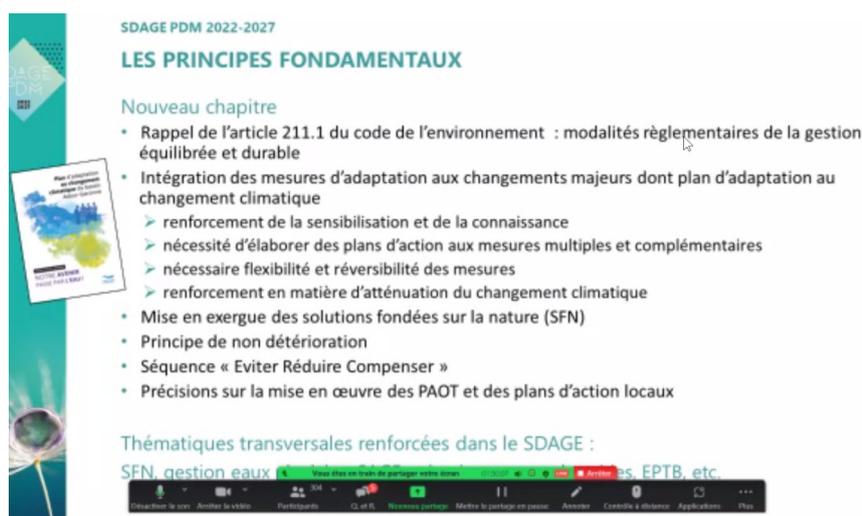
Partager le son Annuler la vidéo Partageurs 2/3 Q. et R. Nouveau partage Mettre le partage en pause Arrêter Contrôle à distance Applications Plus

## LE SDAGE 2022-2027

Est **volontariste** sur des sujets clés

- Couverture intégrale du territoire par **des SAGE**
- Mise en avant des **démarches concertées** avec l'ensemble des acteurs
- Engagement à la **suppression des pollutions domestiques** significatives
- Développement d'une **gestion quantitative intégrée** mixant plusieurs axes de travail
- Mise en avant des **solutions fondées sur la nature** au sein du panel d'actions
- Exigences fortes sur la résolution des problèmes de **pollution des captages**

Est **juridiquement robuste**, soumis à **évaluation environnementale** et intègre les avis issus de la **consultation** du public, des partenaires, de l'autorité environnementale



SDAGE PDM 2022-2027

### LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

Nouveau chapitre

- Rappel de l'article 211.1 du code de l'environnement : modalités réglementaires de la gestion équilibrée et durable
- Intégration des mesures d'adaptation aux changements majeurs dont plan d'adaptation au changement climatique
  - renforcement de la sensibilisation et de la connaissance
  - nécessité d'élaborer des plans d'action aux mesures multiples et complémentaires
  - nécessaire flexibilité et réversibilité des mesures
  - renforcement en matière d'atténuation du changement climatique
- Mise en exergue des solutions fondées sur la nature (SFN)
- Principe de non détérioration
- Séquence « Eviter Réduire Compenser »
- Précisions sur la mise en œuvre des PAOT et des plans d'action locaux

Thématiques transversales renforcées dans le SDAGE :

SFN, gestion eaux, ...

### Questions posées lors du webinaire :

Rochès Patricia Maire : EPTB ?

Gilles Croize Pourcelet : Les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) sont des syndicats mixtes spécialisés définis au L213-12 du Code de l'environnement. Ils ont notamment la spécificité d'avoir un périmètre d'action hydrographique.

Aoujjani : Ce sera en présence des étudiants en BTS GEMEAU du lycée agricole de la Creuse

Gilles Croize Pourcelet : Bienvenue à vous

Philippe Caclin : établissement public de bassin !

Pascal Levieux :

"En bon état" est fixé par la loi française de 2006 ou la DCE européenne ? Le sujet de la qualité impose d'expliciter les seuils utilisés pour qualifier.

Gilles Croize Pourcelet :

La directive DCE prévoit le bon état mais comme toute directive elle est transposée en droit français

Marjolaine Bourdie (FDAAPPMA32) :

Evolution du pourcentage de masses d'eau en bon état : est-ce que ce constat est basé sur les mêmes critères depuis le début ? (par exemple prise en compte des MES ou les seuils de qualité sur les paramètres sont-ils égaux depuis le début du suivi ?)

Tissinier : Bonjour, mais l'objectif n'est pas l'amélioration continue ?

Lafon :  
masses d'eau ?

Où peut-on trouver les critères d'évaluation du bon état des différentes

SDAGE PDM 2022-2027

### ORIENTATION B : RÉDUIRE LES POLLUTIONS

Les principales nouveautés du SDAGE 2022-2027

- **Supprimer les pollutions domestiques significatives d'ici 2027**
- **Gestion du temps de pluie : préventif** (infiltration - solutions fondées sur la nature) et adaptation du curatif
- **Protection de la ressource en eau potable :**
  - Nouvelles **zones de sauvegarde**
  - **Captages :**
    - **captages prioritaires** : programme de réduction des pollutions diffuses opérationnel **d'ici fin 2024**
    - **captages sensibles eau brute + eau distribuée** : établissement d'un programme de réduction des pollutions diffuses **d'ici 2027**
    - **autres captages sensibles** : **initiation d'un plan d'action d'ici 2027**
- **Agriculture** : introduction de la valorisation des **filières à bas niveau d'intrants, nouveaux outils** dont paiements pour services environnementaux, promotion des **filières locales**
- **Gestion des déchets**

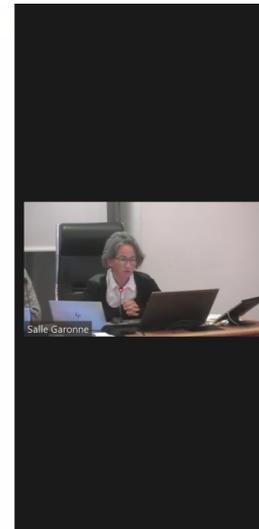
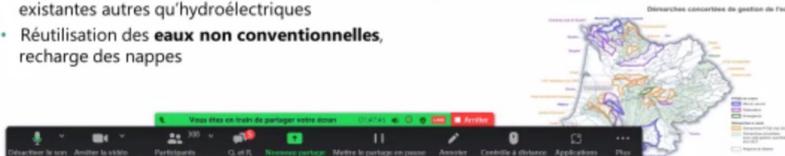


SDAGE PDM 2022-2027

### ORIENTATION C : AGIR POUR ASSURER L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF

Les principales nouveautés du SDAGE 2022-2027

- **Intégration du plan stratégique 2021-2027 de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative**
- **Priorisation de la mise en œuvre des démarches concertées**
- **Débits de référence** (DOE/DCR) : des valeurs révisées pour 10 points nodaux et un cadre de révision pour prendre en compte l'impact du changement climatique
- Renforcement des **modifications des pratiques** :
  - Utilisation rationnelle et économie d'eau
  - Pratiques agronomiques favorisant l'infiltration et la rétention d'eau dans les sols, etc.
- Renforcement de la **coordination du soutien d'étiage** et de la mobilisation des retenues existantes autres qu'hydroélectriques
- Réutilisation des **eaux non conventionnelles**, recharge des nappes



OFB

SDAGE PDM 2022-2027

### ORIENTATION D : PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Les grands principes

- **Concilier** activités, aménagements et milieux aquatiques et réduire leur impact sur les **fonctionnalités** des milieux
- **Gérer, entretenir, restaurer** les cours d'eau et les zones littorales en agissant aussi sur les **bassins versants** et restaurer la **dynamique des cours d'eau** et la **continuité écologique**, notamment pour les migrateurs
- Préserver et restaurer les **têtes de bassin, les zones humides** et la **biodiversité** des milieux aquatiques
- Réduire la vulnérabilité face aux risques **inondation et submersion** en lien avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGR)

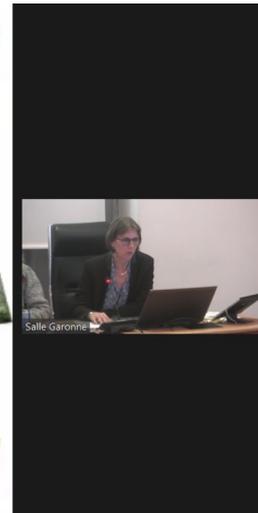
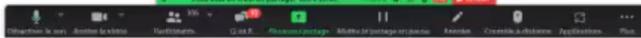


Vous êtes en train de partager votre écran

## ORIENTATION D : PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

### Les principales nouveautés du SDAGE 2022-2027

- Intégration du **Plan d'Adaptation au Changement Climatique** et renforcement de la cohérence avec le **PGRI**
- Approche **globale amont-aval** des milieux aquatiques consolidée, renforcement de la **prise en compte des milieux et zones humides**
- Promotion des **solutions fondées sur la nature**, du **ralentissement dynamique** sur les bassins versants, de l'**agro-écologie**...
- Renforcement de la **connaissance sur les extractions de matériaux alluvionnaires** et de la prise en compte des objectifs du SDAGE
- **Leviers** pour agir :
  - Mise en œuvre de la compétence **GEMAPI** et mobilisation des outils à une échelle adaptée (**SAGE, PPG...**),
  - Politique apaisée pour restaurer la **continuité écologique**,
  - Plans d'actions nationaux pour la **préservation des espèces et des milieux humides**
  - Application de la séquence **Eviter Réduire Compenser (ERC)**



### Questions suite :

Aoujjani :

Pourrais-je revoir cette webinaire cette après-midi ? Car là, j'ai un impératif que je ne peux pas différer ?

Nous allons y répondre en direct au moment de la présentation du PDM

Anne Colin (COPAGE) :

Prendre en compte la disponibilité de la ressource en adéquation avec les besoins dans les documents d'urbanisme (AEP, autres usages tels que l'abreuvement)

Gilles Croize Pourcelet :

Nous prenons note de votre remarque et nous intégrerons des éléments de réponse dans la FAQ qui sera produite après le webinaire et mis en ligne

Thierry Devaurs (CD 65) :

Sur les masses d'eau souterraines, la pression est-elle réellement plus forte ? Ou le problème vient-il du fait que l'on recherche de plus en plus de molécules problématiques et que les normes de qualité deviennent de plus en plus exigeantes ?

André Villemur EDF :

il faudrait renforcer aussi le traitement des anciennes décharges de bords de cours d'eau

Gilles Croize Pourcelet : oui

Cloé Garrel - PNR Aubrac :

Bonjour, quels critères sont utilisés pour qualifier une pollution domestique de "significative" ?

Gilles Croize Pourcelet :

Nous ferons une réponse complète dans la FAQ disponible après le webinaire

Pascal Levieux : ok. je suis dans le Gers, et je cache pas qu'ici la question est devenue sensible. ....

Tissinier : Bonjour, mais l'objectif n'est pas l'amélioration continue ?

Joana Jorly DDT65 :

Comment atteindre l'objectif de 70% de bon état des masses d'eau lorsque la pression politique et économique est plus importante que cet enjeu ? Nous identifions la sensibilisation et la pédagogie auprès des décideurs mais dans certains domaines, cela ne suffit pas.

Lafon : Où peut-on trouver les critères d'évaluation du bon état des différentes masses d'eau ?

Armand Delamaide (anim. BV Cère amont)

Bonjour, comment sont communiqués les PAOT aux gestionnaires du grand et petit cycle ?

Gilles Croize Pourcelet :

Merci pour votre question. Nous allons y répondre en direct au moment de la présentation du PDM

Anne Colin (COPAGE) :

Prendre en compte la disponibilité de la ressource en adéquation avec les besoins dans les documents d'urbanisme (AEP, autres usages tels que l'abreuvement)

Gilles Croize Pourcelet :

Nous prenons note de votre remarque et nous intégrerons des éléments de réponse dans la FAQ qui sera produite après le webinaire et mis en ligne

Thierry Devaurs (CD 65) :

Sur les masses d'eau souterraines, la pression est-elle réellement plus forte ? Ou le problème vient-il du fait que l'on recherche de plus en plus de molécules problématiques et que les normes de qualité deviennent de plus en plus exigeantes ?

André Villemur EDF :

il faudrait renforcer aussi le traitement des anciennes décharges de bords de cours d'eau

Gilles Croize Pourcelet : oui

Cloé Garrel - PNR Aubrac :

Bonjour, quels critères sont utilisés pour qualifier une pollution domestique de "significative" ?

Gilles Croize Pourcelet :

Nous ferons une réponse complète dans la FAQ disponible après le webinaire

Dominique Perchet :

Équilibre quantitatif ? Cet été, le débit de l'Aveyron à Laguépie, ce sont les eaux des stations d'épuration de Rodez et des villes d'amont. Pendant ce temps, on arrosait le maïs dans la plaine de Montauban en pleine journée, en plein soleil et en même temps, arrosage de la route. Que va faire le SDAGE ?

Fédé pêche 81 : Les débits de référence ont-ils été révisés à la hausse ou à la baisse ?

Spectateur anonyme :

L'OFB avait fait une étude sur l'impact cumulé des plans d'eau par unité hydrographique lors du précédent cycle. Dans le nouveau SDAGE je n'ai vu que des éléments sur la création de plans d'eau mais rien sur les effets cumulés : ai-je mal lu ? Comment cette étude a-t-elle été intégrée, notamment sur le volet "effets cumulés" ?

Martine Michel :

Dans nos zones rurales, est-il judicieux d'abandonner tous nos captages existants au bénéfice de grosses stations de pompage qui seraient installées sur les grandes rivières, mais avec des coûts d'investissement et fonctionnement prohibitifs

Jacques Brie Charente Nature :

**Le déficit de 1,2 Md de m<sup>3</sup>** est-il tj d'actualité avec les mesures prévues notamment la sobriété ?

Spectateur anonyme :

Comment le SDAGE envisage l'augmentation des besoins en ressource en eau qui se manifestent en particulier par des demandes de création de retenues collinaires (alors que les ouvrages existant sont déjà très nombreux) ou de réduction des débits de restitution (qui semblent déjà actés) de certains grands ouvrages?

Sylvie Bringuier :

Ayant de grosses difficultés à suivre correctement ce webinaire à cause d'un réseau internet instable, je voulais savoir s'il sera possible de recevoir un compte rendu de cette conférence.

Gilles Croize Pourcelet :

Toutes les présentations seront disponibles prochainement ainsi qu'un enregistrement

Dominique Perchet :

Remarque : une politique apaisée pour la continuité écologique : il y a beaucoup à faire ! Car pour cela, il faudrait pouvoir être écouté,

Philippe Caclin :

Eaux non conventionnelles : réutilisation des eaux traitées de step en irrigation, par exemple ?

Marie-Pierre :

la révision des débits de référence des cours d'eau va-t-elle impliquer des normes de rejets plus strictes pour les stations d'épuration ?

Poincheval :

Bonjour, Mesure C3 : Quelles sont les définitions des « situations d'étiage sévère et des contraintes de gestion »?

FD 47 Ghislaine Avinent : Bonjour,

Dementhon :

Bonjour, les opérations de ralentissement dynamique ou de conservation / restauration des zones humides passent par une problématique de maîtrise foncière centrale. Quels sont les nouveautés apportées par le SDAGE concernant cet aspect ?

Philippe Caclin :

Réserves de substitution : non mentionnées explicitement, quelle position sur ce sujet ultrasensible ?

Hubert Boisadam :

Au vu du changement climatique, la quantité de précipitation semble rester stable (données GIEC rcp 6 et 4.5) mais avec un changement de fréquence. Une prise en compte des effets négatifs et positifs de la création d'aménagement (inondation/sécheresse) semble intéressante. Le nouveau SDAGE prend en compte le PGRI, il en sera de même pour les dossiers loi sur l'eau ?

Poincheval Bonjour,

Mesure C3 : Comment coordonner les objectifs de gestion journalière en période d'étiage, et le respect a posteriori de règle de satisfaction du DOE 8 années sur 10? Merci

FD 47 Ghislaine Avinent :

N'est-il pas possible d'avoir un volet agriculture sur l'orientation C avec valorisation des filières à basse consommation d'eau comme nous l'avons sur l'orientation B avec la valorisation des filières à bas niveau d'intrants. Le soutien durable de l'économie agricole peu impactant (filière bio, local, cultures peu gourmandes en eau...) pourrait faire partie de l'orientation C pour avoir un impact sur l'aménagement du territoire et la gestion des SAU.  
FDAAPPMA 47

Fédé pêche 81 :

Ne faudrait-il pas adapter nos besoins à la ressource disponible plutôt que l'inverse ?

N'y a-t-il pas de solutions de modifications de pratiques agricoles à discuter dans la PAC ?

Romain Comas Rivière Environnement :

On parle de migrateurs, mais quels sont concrètement les mesures prises pour les espèces au bord de l'extinction (aloses, saumon...) ? Pour le Saumon sur les gaves et l'Adour, le SDAGE ou son PDM porte-t-il l'interdiction de la pêche pro sur l'estuaire.

Dominique Perchet :

Est-ce que vous prévoyez des aides pour rétablir des microcentrales sur les chaussées de petite amplitude qui n'ont pas d'impact sur la continuité écologique et qui pourraient participer au plan national d'autonomie énergétique ? Il y a des techniques qui permettent de faire de l'électricité sans gêner l'eau et les poissons.

A. Séguéla - CD47 :

En lien avec l'orientation C, quelles aides à venir de l'agence aux structures gemapi pour des opérations de plantation de haies ?

Philippe Caclin :

Soutien dans la durée aux filières économes ou BNI : on constate qu'au terme d'un contrat de 5 ans, il peut y avoir un retour aux pratiques antérieures, suite à l'arrêt des aides. Cette question a été répondue en direct

Pierre SALANE :

La création d'un PTGE peut-elle être suivie de la création d'un SAGE qui va le recouvrir ?

Hubert Boisadam :

Précision sur l'impact cumulé des plans d'eaux, une étude ICRA est toujours en cours, les résultats ne sont pas encore communiqués et seront sujet à discussion. Peut-on s'attendre à une mise à jour du SDAGE ou bien les potentiels résultats seront intégrés dans le SDAGE prochain ?

Cette question a été répondue en direct

Bernard Marti :

Bjr, qu'en est-il de la salinisation des nappes phréatiques littorales ? Un état des lieux est-il disponible ? Merci

Agnès Ducat - CAUE 64

Concernant l'agriculture, est-il envisagé une aide à la culture de végétaux moins gourmands en eau?

Cette question a été répondue en direct

Samia Veillon : Le rôle du SDAGE pour lutter contre les microplastiques ?

Spectateur anonyme :

Peut-on voir le webinaire et le diffuser ultérieurement ? Les échanges questions/réponses ?

Gilles Croize Pourcelet : oui

FD 47 Ghislaine Avinent :

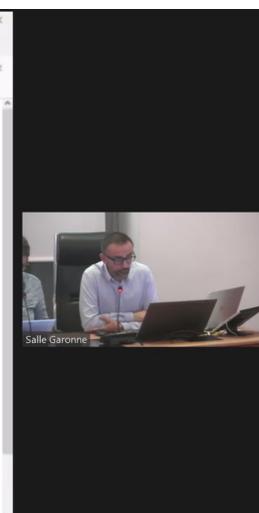
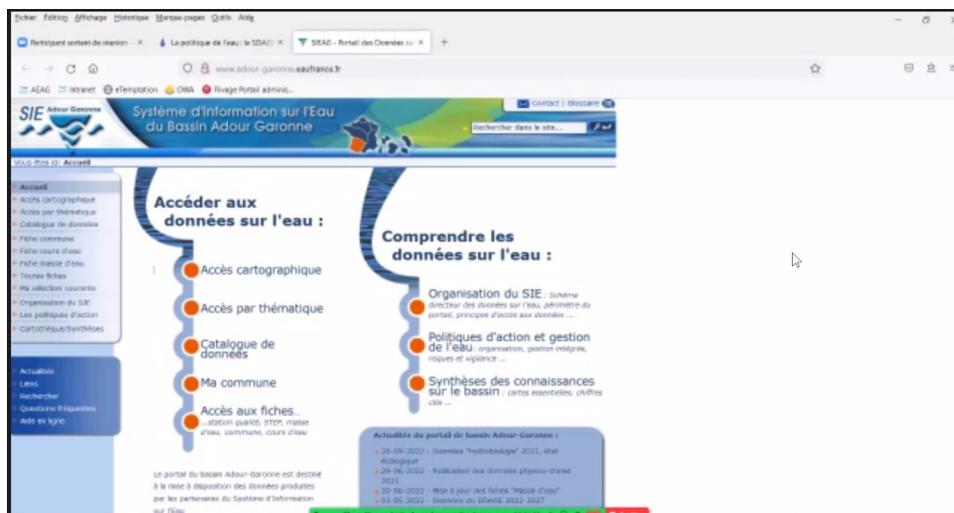
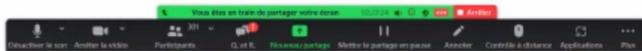
Concernant l'orientation D, il serait bon d'introduire des zones de conservation biodiversité comme pour l'AEP pour préserver les zones à enjeux biodiversité aquatique. Comment maintenir des autorisations de prélèvement d'eau sur des cours d'eau qui tombent en assec durant plusieurs mois ? Le constat d'état en assec n'est-il pas suffisant pour indiquer l'état déficitaire de la ressource en eau et la non capacité à répondre à un besoin d'usage quand le débit minimum biologique n'est pas respecté ?

## LE PDM 2022-2027 : DAVANTAGE CIBLÉ ET TERRITORIALISÉ

### Territorialisation des mesures

- Présentation à l'échelle des **143 bassins versants de gestion** et des **8 commissions territoriales**
- Démarche ascendante d'identification des mesures à partir :
  - de l'état et des pressions actualisées (état des lieux 2019)
  - des actions identifiées dans les PAOT pour réduire les pressions
- Renforcement du **lien actions / pressions** prépondérantes
- Suivi de la mise en œuvre des mesures :
  - Indicateurs et objectifs chiffrés à l'échelle des commissions territoriales
  - Synergie / complémentarité avec les stratégies territoriales
  - Suivi partagé de l'avancement MISEN / SAGE / CT

Coût global estimé à 3,1 milliards d'euros



Pascal Levieux :

Dans quelle mesure le SDGE prend en compte les conclusions de Varenne de l'Eau ? C'est-à-dire le SDAGE est-il autonome ou alors le respect des orientations gouvernementales lui est obligatoire ?

Spectateur anonyme : Vous nous transmettez les liens et modalités d'accès ?

Gilles Croize Pourcelet : Oui vous recevrez un mail d'ici qq jours

L V SMB Cérou Vère : Déchet sur le pluvial ?

Poincheval :

Concernant l'impact cumulé des bassins, des applications sont déployées aux niveaux départementaux, basées sur la pluie efficace, en lien avec les débits réservés. Elles peuvent servir à la concertation. Merci

Sabine Menaut SEPANSO GIRONDE : A quel rythme se fera le suivi et l'évaluation?

Szczepaniak Robin :

Concrètement qu'elles sont les nouvelles mesures concernant la gestion des populations de poissons migrateurs ?

FD 47 Ghislaine Avinent :

Au-delà de l'enjeu milieu zones humides, ma question portait sur des enjeux biodiversité espèces piscicoles et aquatiques protégées et la possibilité d'établir des zones de conservation

biodiversité pour éviter des impacts quantitatifs et qualitatifs de secteurs de cours d'eau de haute valeur patrimoniale (dernier bassin avec présence d'espèce protégée...).

Philippe Caclin :

synergie sur le terrain entre acteurs et programmes : faciliter la compréhension et la mise en œuvre des actions en particulier dans le monde agricole, entre PPG Gemapi, ReSources AEP et le cas échéant, CTGQ irrigants ; éviter que les agriculteurs aient besoin d'un assistant de gestion pour absorber ces plans d'actions qui doivent être coordonnés sur le terrain

Spectateur anonyme :

La mise en œuvre de SAGE pose la question de l'organisation des gouvernances / des portages d'opérations et d'animation sur des territoires parfois compliqués. Comment les territoires seront-ils accompagnés pour l'atteinte de cet objectif?

Philippe Caclin :

Réunion concise et efficace, particulièrement bien conduite. Merci

Spectateur anonyme :

Dans le cadre de la GEMAPI, quelles peuvent être les aides (étude de faisabilité mais aussi financières) pour la mise en place de zones d'expansion des crues en amont de zones habitées concernées par le risque inondation?

Liens et doc post webinaire :

A venir

*Ce résumé est actualisé au 21 octobre 2022 par Alain ZANARDO*